

# Observatoire de la Famille



Résultats de l'enquête

## ***Le logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône***

Un des principaux objectifs de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 est d'améliorer l'intégration et la participation de la personne handicapée à la vie sociale en favorisant notamment le logement personnel. La loi apporte en effet des évolutions importantes dans ce domaine en matière d'accès à l'autonomie (accessibilité, adaptations...).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2007, tous les logements collectifs neufs doivent être adaptés et permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ; de même pour les maisons individuelles destinées à être louées ou vendues.

Concernant les logements collectifs existants, ils doivent être rendus accessibles à l'occasion de réhabilitations importantes dont le coût dépassera 80% de la valeur du bâtiment.

La création d'une prestation de compensation va également dans ce sens et vise à

compenser la personne handicapée "des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie" : ce peut être notamment une aide pour l'aménagement spécifique de son logement.

Les effets de cette loi seront manifestement visibles sur le long terme, et il convient de s'interroger sur les conditions actuelles de logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône.

L'UDAF 13, à travers son Observatoire de la Famille, a donc souhaité connaître la réalité de ces conditions et apporter des éléments d'informations en matière de situation résidentielle, d'accessibilité,

d'aménagements intérieurs, d'aides...

Cette enquête s'est basée sur un questionnaire diffusé auprès des personnes handicapées du département des Bouches-du-Rhône vivant en milieu ordinaire urbain ou rural : chez elles, chez un parent ou chez un proche.



## Repère méthodologique

Le questionnaire a été diffusé entre juin et novembre 2008 auprès d'associations spécialisées, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, du Service Départemental des Personnes Handicapées du Conseil Général, du Service des Personnes Handicapées de la Ville de Marseille, et d'un échantillon représentatif des bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapé (AAH) (voir encadré) au 31 décembre 2007 fourni par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13).

L'échantillon des bénéficiaires de l'AAH a été élaboré en fonction de 3 critères : la résidence à domicile, la commune d'habitation, l'âge.

### Les résultats présentés se basent sur un total de 463 questionnaires

(68% issus de l'échantillon d'allocataires AAH et 32% provenant d'associations ou d'organismes spécialisés).

L'AAH garantit aux personnes handicapées un revenu minimum mensuel. Pour en être bénéficiaire, il faut :

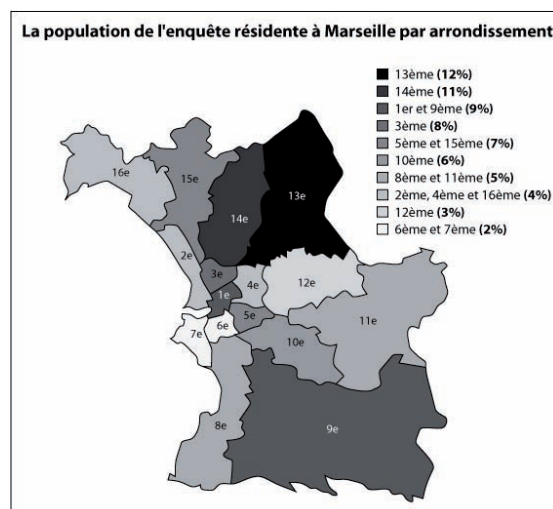
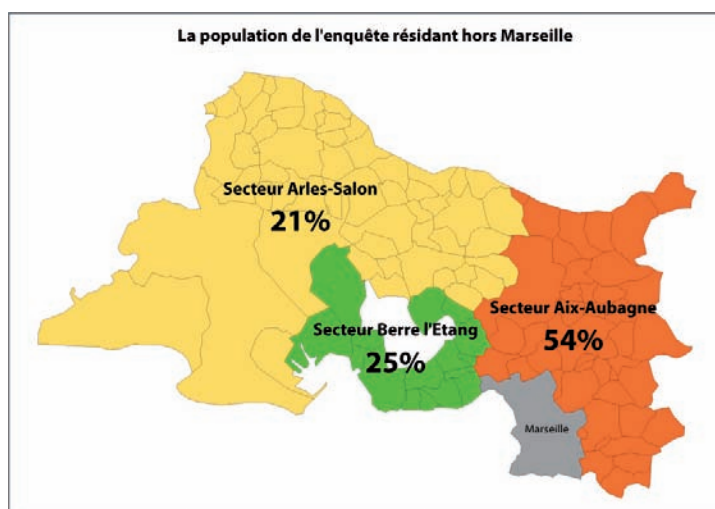
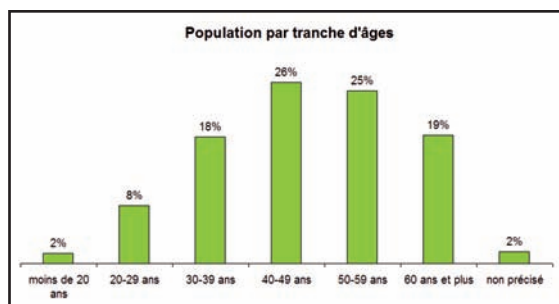
- avoir au moins 20 ans (ou moins si la personne n'est plus à charge de ses parents au sens des prestations familiales) et au plus 60 ans, avoir une incapacité appréciée par la CDAPH supérieure ou égale à 80 %, ou d'au moins 50 % et être dans l'impossibilité de se procurer un emploi ;
- ne pas percevoir de pension d'invalidité ou de vieillesse d'un montant au moins égal à l'allocation ;
- ne pas disposer de ressources supérieures à un plafond.

## Quelques chiffres spécifiques aux Bouches-du-Rhône

- Selon différentes sources (CTNERHI, INSEE), la population handicapée du département vivant à domicile de 20 à 59 ans représentait en 2005 environ 40 000 personnes. Déficiences motrices, pluridéficiences physiques, déficiences mentales étaient les types de déficience les plus fréquents (*Handidonnées PACA 2008*, CREA PACA, Novembre 2007).
- En 2005, dans les Bouches-du-Rhône, 10,7% des allocataires AAH vivaient en collectivité (Roussel P. & Sanchez J., 2008, *Habitat regroupé et situations de Handicap*, CTNERHI, Janvier 2008).
- Au 31 décembre 2007, l'Allocation Adulte Handicapé était perçue par 22 216 personnes (source : CAF 13).

## Profil des personnes enquêtées

- **Sexe** : 53% sont des femmes, 47% des hommes
- **Âge** : l'âge moyen est de 48 ans.
- **Activité** : 14% seulement déclarent exercer une activité professionnelle. Ils sont essentiellement ouvriers ou employés.
- **Situation matrimoniale** : 54% déclarent être célibataires. Viennent ensuite les personnes mariées (26%). On notera un taux non négligeable (12%) de personnes divorcées ou séparées.
- **Lieu de résidence** : 53% résident hors Marseille. 47% résident à Marseille



# Le handicap des personnes questionnées

## Les types de déficiences déclarées

- les déficiences motrices (38%)
- les troubles cognitifs<sup>1</sup> (29%).
- troubles cognitifs + déficiences motrices (6%)
- les déficiences visuelles (5%)
- les déficiences auditives (3%).
- autres déficiences cumulées (10%)
- non précisé (9%)

## L'autonomie

**83% déclarent souffrir d'un handicap affectant leur autonomie.**

L'autonomie est affectée le plus souvent (55%), à la fois dans les déplacements et les gestes de la vie courante (toilette, repas, ménage...). Le déplacement seul est affecté dans 16% des cas et dans 14 % des cas ce sont uniquement les gestes de la vie courante.

Les autres raisons évoquées (11%) renvoient surtout à des difficultés concernant la vie sociale et relationnelle : incapacité à effectuer des démarches administratives, à communiquer, problèmes de compréhension, de lecture et de prise de décision.

<sup>1</sup> Les principaux troubles cognitifs déclarés sont par ordre de fréquence : les troubles psychiques (dépression, schizophrénie,...), les affections neurologiques (épilepsie, autisme, sclérose en plaque...), les déficiences intellectuelles ou mentales (trisomie, retard mental ...)

## Ancienneté du handicap

**58%** déclarent souffrir de leur déficience depuis plus de 3 ans, 34% depuis la naissance.

## Indémnités

**87%** perçoivent une indemnité liée à leur handicap (AAH, pension d'invalidité, rente accident, indemnités journalières...)

## 1 personne sur 2 a recours à une aide technique

**50%** déclarent avoir recours à une aide technique et seulement 1% à une aide animale.

Ce sont par ordre de fréquence :

- fauteuil roulant (manuel ou électrique) (54%),
- cannes, attèles, béquilles, déambulateur (29%),
- appareils auditifs (4%),
- canne blanche (3%).
- autres (10%) : corset, lunettes, prothèses, domotique

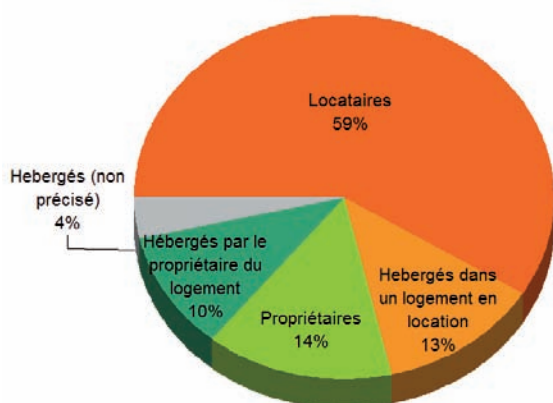
## Une aide humaine occasionnelle

**46%** L'aide humaine est plutôt occasionnelle (46% des répondants), 39% y ont recours de façon permanente. Cette aide humaine est principalement assurée par un parent ou un proche (62%).

## Informations générales sur le logement

### Le statut d'occupation du logement

Population de l'enquête selon le statut d'occupation du logement



### Des 3 ou 4 pièces pour une résidence souvent partagée

D'une manière générale, T3 et T4 sont les types de logement le plus souvent habités (56%).

Toutefois les locataires sont les plus nombreux à résider dans des studios ou T1 alors que propriétaires et personnes hébergées résident plutôt dans des logements plus grands T4, T5 ou plus.

C'est avec le conjoint et/ou les enfant(s), ou avec un ou plusieurs membres de la famille (69%) que le logement est généralement occupé. Les personnes vivant seules sont principalement locataires.

**Les logements** occupés datent souvent des années 1949 à 1974 (45%). **Il sont généralement habités depuis plus de 10 ans (58%).** Cette tendance est moins marquée chez les locataires : 54% d'entre eux résident dans leur logement depuis 10 ans ou moins.

**11% des personnes interrogées considèrent leur logement comme insalubre.** Les raisons évoquées sont essentiellement les problèmes d'humidité et de moisissures.

329

personnes locataires ou hébergées dans une location

Locataires : 82% - Hébergés : 12%

- La quasi-totalité (90%) vit en habitat collectif (appartement) du parc social principalement (65%).
- L'aide Personnalisée au Logement (APL) est celle la plus souvent perçue (61%) et 12% l'Allocation de Logement Sociale (ALS). Par ailleurs, 16% déclarent percevoir d'autres aides (prestations de compensation,...).
- 63% déclarent avoir eu des difficultés pour obtenir un logement. Ce sont par ordre d'importance :
  - o des difficultés financières
  - o des problèmes d'accessibilité
  - o l'inadaptation des logements
  - o d'autres raisons : la difficulté d'obtenir un logement social (longueur des délais) et l'absence de garant.

On notera un recours non négligeable (41%) à des associations ou services spécialisés pour faire face à ces difficultés.

114

personnes propriétaires ou hébergés par le propriétaire du logement

Propriétaires : 58% - Hébergés : 42%

- 63% habitent une maison individuelle
- 30% seulement ont eu des difficultés pour acquérir leur logement et les difficultés ont été principalement financières.
- Les recours à des associations ou services ou à des aides financières pour faire face à ces difficultés ont été peu fréquents (13%).

## La question de l'accessibilité

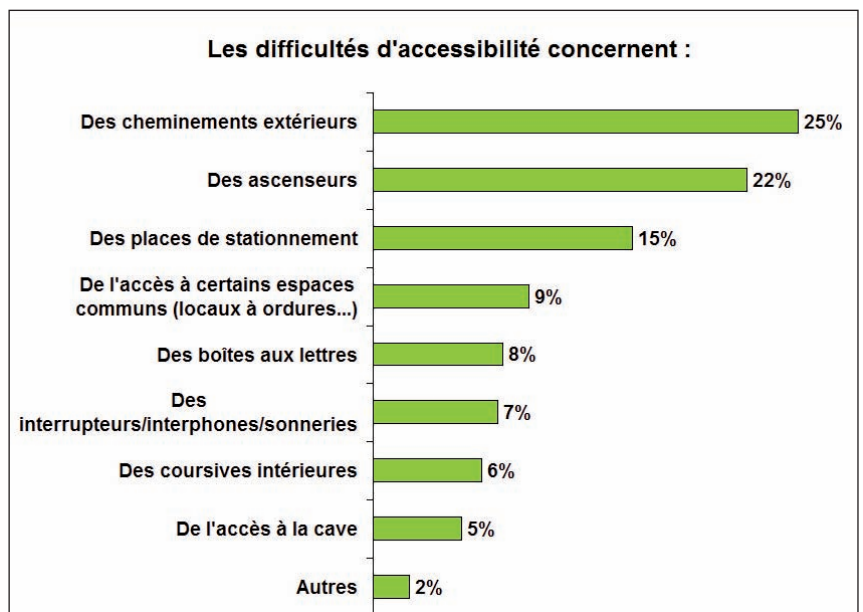
Sur l'ensemble des personnes interrogées **39% déclarent éprouver des difficultés d'accessibilité à leur logement.**

Toutefois, selon le type de déficience déclarée, les résultats sont disparates : si seulement 29% des personnes souffrant de troubles cognitifs affirment rencontrer des difficultés d'accessibilité à leur logement, c'est par contre le cas pour 54% des personnes souffrant d'une déficience motrice.

C'est parmi les propriétaires que le taux de personnes déclarant avoir des difficultés d'accès à leur logement est le plus élevé (48%). Compte tenu de l'âge moyen des propriétaires (plus de 67 ans) et du fait que 76% habitent leur logement depuis plus de

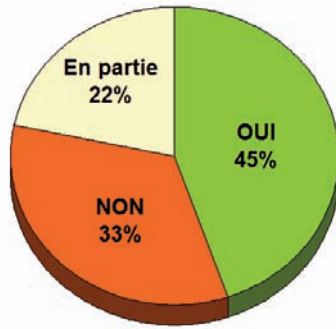
10 ans, on peut supposer, pour un certain nombre, un achat du logement antérieur à la survenue du handicap ou à son aggravation.

**Face à ces difficultés, seuls 18% affirment que des travaux de réaménagement sont prévus dans un avenir proche.**



# L'adaptation et les aménagements intérieurs

Votre logement est-il adapté à votre handicap ?



Un tiers (33%) déclare habiter un logement inadapté à son handicap et 22% le déclarent en partie adapté.

**Ces sont les déficients moteurs, visuels et auditifs qui sont les plus nombreux à déclarer vivre dans un logement inadapté.**

Si l'on considère les résultats en fonction du statut d'occupation, 40% des locataires déclarent habiter un logement inadapté. Parmi les propriétaires, 37% déclarent leur logement partiellement adapté. C'est enfin parmi les personnes hébergées que le logement est le plus souvent déclaré adapté (55%).

L'inadaptation du logement se traduit par l'expression de difficultés en termes de mobilité intérieure mais également par l'absence d'aménagements spécifiques.

**En termes de mobilité**, sur l'ensemble des personnes ayant déclaré vivre dans un logement inadapté ou en partie adapté, les difficultés concernent :

- Le déplacement général à l'intérieur du logement (32%)
- L'accès à un espace extérieur (32%)
- L'accès à certaines pièces (27%), principalement la salle de bain, les toilettes, plus rarement la chambre à coucher
- Autres (9%)

Interrogées sur les **aménagements faisant défaut** dans le logement, les répondants signalent principalement l'inadaptation de la salle de bain ou des toilettes (pièces trop étroites, absence de poignées de maintien, présence de baignoires au lieu de douches...).

**Les personnes envisageant d'effectuer ces aménagements sont minoritaires** (34%). La question

du coût joue sans doute un rôle important. Les projets de réaménagements restent assez faibles compte tenu, également, du nombre élevé de locataires (nécessité d'obtenir l'accord du propriétaire ou du bailleur).

## Les différents autres aménagements souhaités par ordre de fréquence

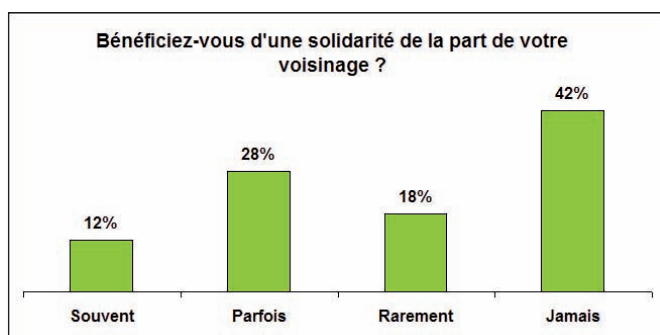
- l'adaptation des portes et couloirs
- la domotique (interphone, visiophone, alarme visuelle...)
- l'aménagement de la cuisine (adaptation évier, placards...)
- l'adaptation des volets et fenêtres
- l'isolation thermique/sonore
- l'adaptation des prises/interrupteurs

# L'environnement général du lieu d'habitation

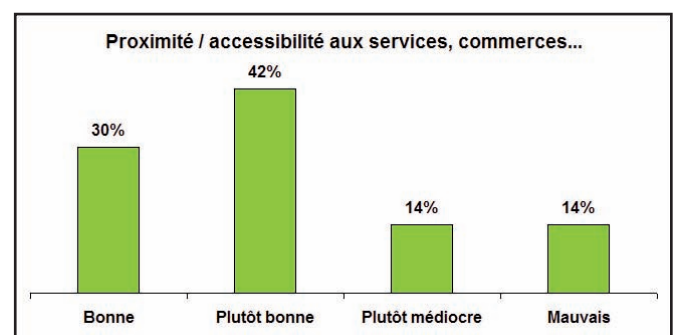
Si, pour les personnes handicapées, la qualité d'un logement se mesure principalement à son accessibilité, à ses fonctionnalités et ses adaptations intérieures, d'autres critères, communs aux handicapés comme aux non handicapés, doivent également entrer en ligne de compte : Il s'agit de l'environnement général du lieu d'habitation.

Il convenait donc d'interroger les personnes sur cet aspect. Nous avons choisi de les interroger d'une part sur les manifestations de solidarité de la part du voisinage et d'autre part sur la proximité/accessibilité aux commerces, transports en commun, services publics etc.

## Une faible solidarité de voisinage...



## ... mais une proximité / accessibilité aux commerces et services « plutôt bonne »



## Pour conclure...

Le logement pour les personnes handicapées des Bouches-du-Rhône se présente donc comme une question problématique, d'autant plus aujourd'hui avec la hausse importante qu'a connue ces dernières années le prix de l'immobilier dans le département et plus récemment les effets de la crise économique.

Le taux important de locataires, les difficultés exprimées dans l'accession/acquisition d'un logement, ainsi que dans la réalisation de travaux d'aménagement, rarement envisagés... informent sur les faibles ressources dont disposent généralement les personnes handicapées du département.

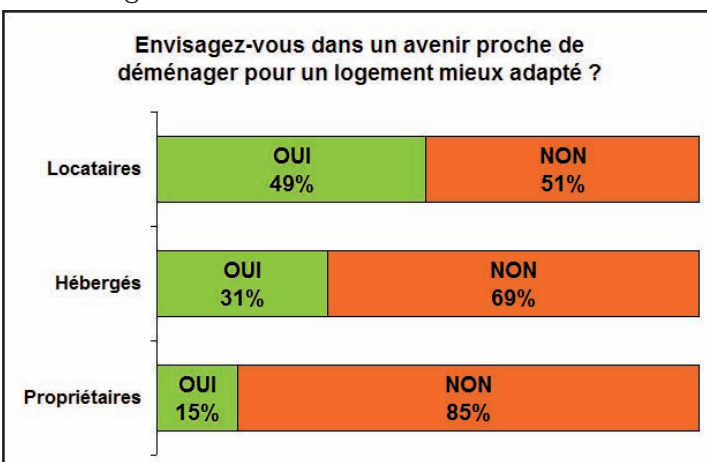
**Les commentaires libres des répondants font ressortir également ces difficultés financières** : loyers élevés des appartements adaptés et montants élevés des aménagements spécifiques, impossibilité d'envisager le déménagement ou de verser la caution et absence de garants. **Pourtant, près d'1 locataire sur 2 manifeste le souhait de déménager vers un logement plus adapté** (voir ci-contre).

Ces commentaires expriment également la rareté des logements adaptés et la difficulté pour les bailleurs sociaux de répondre à la demande : leur absence de réactivité face aux demandes spécifiques diverses (d'aménagements, de logements handicapés...) est souvent évoquée.

Face à la faible solidarité de voisinage exprimée et au taux élevé de personnes déclarant vivre seules, la question de l'isolement des personnes handicapées se pose. En même temps, les commentaires indiquent le désir par certaines personnes hébergées en famille d'accéder à une indépendance et une autonomie en obtenant leur propre logement.

Pour faire face à ces questions, les initiatives engagées dans le département sont déjà nombreuses, grâce notamment à un tissu associatif très dynamique. Mais le travail est complexe, d'envergure et nécessite une étroite collaboration entre des coeurs de métiers spécifiques. Les orientations du dernier schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013 (CG13/DDASS13) s'inscrivent dans cette démarche et, à travers les actions envisagées (augmenter les logements adaptés, adapter le logement individuel, poursuivre la diversification de l'offre de logements...), préconisent une meilleure coordination entre tous les acteurs.

**Pour accéder aux résultats détaillés de cette enquête, rendez-vous sur le site de l'UDAF : [www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)**



## L'Observatoire de la Famille de l'UDAF des Bouches-du-Rhône

Le code de la Famille donne à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et aux UDAF (Unions Départementales), entre autres mandats, celui de : « représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de défendre leurs intérêts ».

Pour conduire à bien cette mission, pour faire entendre partout « la voix des familles » et pour donner des avis aux pouvoirs publics, l'UDAF des Bouches-du-Rhône a estimé indispensable de fonder la crédibilité de ses analyses et de ses recherches sur une source d'informations moderne et fiable : l'Observatoire de la Famille.

Depuis sa création, trois enquêtes ont déjà été menées. Elles ont porté sur :

- « La vie des ménages dans les Bouches-du-Rhône : Etat des lieux et opinions : vie familiale, logement, santé, éducation et consommation »
- « Le Temps et la Famille : temps professionnel, temps de loisir, temps domestique »
- « L'intergénération à Marseille : familles et liens sociaux »

**Les résultats détaillés des enquêtes de l'Observatoire Départemental de la Famille sont disponibles sur :**

**[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)**

### Remerciements

La réalisation de cette enquête a été possible grâce au soutien de la Caisse des Allocations Familiales (CAF 13) et la participation de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH), du Service Départemental des Personnes Handicapées (SDPH) du Conseil Général, des associations (Handitoit, APF, UDAPEI, UNAFAM) et de l'UNICIL, des CCAS du Département et de l'ensemble des associations membres de l'UDAF 13.

L'UDAF 13 remercie l'ensemble des personnes ayant bien voulu répondre au questionnaire de l'enquête.

Avec le soutien de :

**FONDATION**  
écoreuil  
art, culture et solidarité

